

À publier immédiatement

COMMUNIQUÉ

AVIS SUR L'ABOLITION DU COURS ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE

La SPQ et le CEEP dénonce la précipitation et la démarche du gouvernement Legault et du
Ministre Roberge.

Montréal, le 18 février 2020. – La Société de philosophie du Québec (SPQ) et le Comité des enseignantes et des enseignants de philosophie (CEEP) réagissent à l'annonce du gouvernement du Québec d'abolir le cours Éthique et culture religieuse (ÉCR).

La SPQ et le CEEP unissent leurs voix pour dénoncer la manière dont procède le gouvernement dans cette abolition et pour demander au gouvernement de procéder avant tout à l'évaluation du programme ÉCR, c'est-à-dire de réaliser une révision du programme avec la même rigueur scientifique que les travaux qui ont mené à la mise en place de ce dernier, effectués entre 2005 et 2008.

Les aspects déplorés

La SPQ et le CEEP déplorent donc que cette décision soit prise sans que le programme ait été au préalable évalué rigoureusement, alors que cette évaluation est souhaitée par les enseignants, par l'Association québécoise en éthique et culture religieuse (AQÉCR) et par les experts universitaires du programme. Dans la même perspective, ils dénoncent que le gouvernement ait choisi de procéder *via* une consultation grand public sur le programme, qui mélangera et mettra tous ensemble les avis non informés et les avis mieux informés, sans pouvoir faire la part des uns et des autres, et qu'il n'ait pas formé de comité d'experts (AQÉCR, enseignants et experts universitaires) pour guider ou coordonner le projet de réforme, d'abolition ou de remplacement. Enfin, ils réprouvent la précipitation avec laquelle le gouvernement procède, en tout début d'année (et donc de session académique) avec une date butoir fixée au 21 février pour le dépôt de mémoires.

Les motivations à la prise de parole

La SPQ et le CEEP reconnaissent tout d'abord l'importance de la qualité des programmes éducatifs et la nécessité de les évaluer périodiquement et de les réviser pour s'en assurer. À cet

égard, il n'est pas problématique qu'on veuille réexaminer le cours d'ÉCR dix ans après sa création. Or, le ministre de l'Éducation a annoncé directement l'abolition du présent cours d'ÉCR et son remplacement par un autre cours, dont le contenu reste à déterminer, sans autre procédure.

Ainsi, la SPQ et le CEEP ont décidé de prendre la parole en considérant, d'une part, la quantité d'énergie et de ressources déployées pour l'élaboration et la mise en place du programme d'ÉCR comprenant une large consultation publique, la formation d'un comité d'experts conseillers, la formation d'un comité d'élaboration du programme composé d'enseignants du primaire, du secondaire, du collégial et des universités, la formation d'une structure nationale pour la formation des enseignants en place, la formation donnée aux enseignants pendant les deux années précédant la mise en place du programme, et même après, le développement de programmes universitaires de formation des maîtres, la création d'un poste de responsable du programme au ministère de l'Éducation. De plus, le CEEP reconnaît, d'autre part, la contribution du cours ÉCR à la meilleure préparation des élèves dans la réussite de leurs cours de philosophie au cégep.

La Société de philosophie du Québec regroupe des personnes et des institutions qui, au Québec et ailleurs, s'intéressent au développement de la formation et des recherches philosophiques québécoises ainsi qu'au rayonnement social et culturel de la philosophie. Le Comité des enseignantes et enseignants de philosophie (CEEP) relève du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le CEEP représente les enseignant(e)s auprès du Ministère.

– 30 –

Source : Marie Laplante-Anfossi
Responsable des communications
Société de philosophie du Québec
info@laspq.org
(514) 894-2574